



Fédération Française
de Spéléologie

Présentation de la Fédération française de spéléologie

La Fédération française de spéléologie (FFS) a été fondée en 1963 à Millau, de la fusion du **Comité national de spéléologie (CNS)**, et de la **Société spéléologique de France (SSF)**.

La Fédération française de spéléologie a pour but :

- L'union de toutes personnes pratiquant la spéléologie et le canyoning et notamment l'exploration du milieu souterrain naturel et artificiel.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et du canyoning, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement.
- L'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de sécurité civile, de prévention, de formation et lors d'opération de secours en milieu souterrain, dans des cavités naturelles ou artificielles, noyées ou à l'air libre;
- L'organisation, seule ou associée, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou la descente de canyon.

Membre du collège des fédérations sportives non olympiques au sein du Comité national olympique et sportif, la FFS est investie d'une mission de service public par le Ministère chargé des sports.

Elle est reconnue comme association de protection de la nature et a l'**agrément du Ministère chargé de l'Environnement**.

Elle est agréée par le **Ministère de l'intérieur** comme acteur de la sécurité civile.

La FFS fédère quelques 429 clubs ou associations et des membres individuels, soit 7458 licenciés (chiffres de 2016) repartis sur tous les territoires karstiques français y compris les DOM TOM.

Avec la spéléologie et le canyoning : Voyagez sous l'horizon

*Découvrir, explorer, étudier, partager, protéger nos milieux de pratique
telle est notre ambition et notre raison d'être.*

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

